Bulletin individuel d'inscription

(A compléter par chaque participant)

Nom : ..... **Prénom :** .....

Sexe: ☐ H ☐F

Date de naissance : ..../..../....

Licence FFRS : ☐oui ☐non Club : .....

Adresse email : .....

Comment avez-vous eu connaissance de l'évènement : .....

(Affiche Roll'ASCAP, flyer Roll'ASCAP, site de l'ASCAP, site de la ligue, page Facebook ASCAP, page Facebook de la ligue...)

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom:..... Prénom : .....

☏:.....

CHOIX DU PARCOURS

☐ **42 km** - Départ 10h30 - parking du port de plaisance - Montbéliard (25200)

☐ **23 km** - Départ 10h45 - parking de la salle des fêtes, rue de l'écluse - Allenjoie (25490)

REPAS A MI-PARCOURS (Buffet)

☐ Je réserve un repas **(uniquement possible jusqu'au 06 mai 2022)**

TARIFS INSCRIPTION

	Extérieurs	Adhérents ASCAP
Enfant (12 et 13 ans)	☐ Gratuit	☐ Gratuit
Adulte (14 ans et plus)	☐ 5 €	☐ 2€
Repas	☐ 8 €	☐ 8 €
Total		

Règlement par chèque à l'ordre de : «ASCAP»

ENGAGEMENT ET AUTORISATION

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-contre et m'engage à le respecter.

☐ **J'autorise et donne pouvoir aux responsables de l'ASCAP de prendre en mon nom, toutes décisions qu'ils jugeront nécessaires en cas d'urgence, accident.**

Signature du participant :

Autorisation parentale

Autorisation à remplir par le responsable légal pour les participants âgés de moins de 18 ans

Je soussigné(e), ..., responsable légal de l'enfant nommé ci-dessus, l'autorise à participer à la « ROLL'ASCAP », le dimanche 15 mai 2022.

Signature du responsable légal :

Bulletin d'inscription et chèque à faire parvenir à : Matthieu Ninot - 22 Grande rue - 25550 LAIRE.

Règlement de la Roll'ASCAP - Édition - 2022

Art. 1 : La Roll'ASCAP est organisée par la section Roller de l'ASCAP, le dimanche 15 mai 2022.

Art. 2 : La Roll'ASCAP est ouverte à tous : licenciés (FFRS) et non licenciés ayant au minimum 12 ans. Pour les personnes ayant moins de 18 ans une autorisation parentale sera à compléter en même temps que l'inscription. **Seuls les rollers sont acceptés.**

Art. 3 : **L'inscription est obligatoire et individuelle**. Elle s'effectuera à l'aide du bulletin d'inscription ci-contre, à partir du 20/04/2022 et au plus tard, sur place (aux 2 points de départ respectifs), 30 minutes avant le départ. Toute inscription est ferme et définitive : aucun remboursement ne sera effectué par l'organisateur en cas de désistement.

Art. 4 : Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse, elle a pour objectif la découverte. Le rythme adopté est celui de la balade. Les participants ont le choix entre les 2 distances suivantes :

- **42 km - (aller/retour) - niveau confirmé - âge minimum 14 ans**

  Départ 10h30 · parking du port de plaisance - Montbéliard (25200).

- **23 km - (aller/retour) - niveau confirmé - âge minimum 12 ans**

  Départ 10h45 - parking de la salle des fêtes, rue de l'écluse - Allenjoie (25490)

Art. 5 : **Une pause déjeuner, d'une durée de 1h45, sera effectuée à mi-parcours**. Les participants ont la possibilité de réserver un repas lors de leur inscription, si celle-ci est effectuée **avant la 06/05/2022. Après cette date, les participants devront prévoir un repas tiré du sac**. De l'eau, des bancs et des tables seront mis à disposition par l'organisateur.

Art. 6 : Aucun certificat médical n'est requis. Cependant, les participants s'engagent à s'être assuré que leur état de santé est compatible avec la distance qu'ils souhaitent parcourir. Ils s'engagent aussi à posséder un niveau de patinage compatible avec la réalisation de leur parcours. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la randonnée tout participant qui ne respecterai pas ces conditions.

Art. 7 : Le parcours emprunte presque exclusivement des voies vertes. Pour les portions sur route ouverte à la circulation, les participants devront se conformer aux règles de circulation et respecter les consignes particulières annoncées par les signaleurs ayant autorité à faire respecter la sécurité des patineurs sur le parcours. L'organisation se dégage de toute responsabilité vis-à-vis des personnes ne respectant pas les consignes ou sortant du cortège.

Art. 8 : **LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE**. Le port des autres protections (genoux, coudes, poignets) est également **OBLIGATOIRE pour les mineurs** et vivement conseillé pour les autres.

Art. 9 : Les premiers secours seront assurés, dans le cortège, par des signaleurs munis de trousses de secours.

Art. 10 : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des participants et des bénévoles non-licenciés.

Art. 11 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou d'intempéries mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation à tout moment ou de modifier le parcours. Dans ce cas, l'organisateur préviendra les participants. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Art. 12 : Droit à l'image : j'autorise expressément les organisateurs de la Roll'ASCAP à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaitre, prises à l'occasion de ma participation à la randonnée.